RAPPORT ANNUEL
2007-2008

Agence Forestière des Bois-Francs

TABLE DES MATIÈRES

1. LE MOT DU PRÉSIDENT 4

2. L'AGENCE FORESTIÈRE DES BOIS-FRANCS 5

2.1 SON INSTITUTION 5

2.2 SA MISSION 5

2.3 SON TERRITOIRE 5

2.4 SA STRUCTURE 6

2.5 SES MEMBRES 7

2.6 SON CONSEIL D'ADMINISTRATION 8

2.7 SON CONSEIL EXÉCUTIF 11

2.8 LE COMITÉ EXPERT 11

2.9 SON PERSONNEL 12

3. LE RAPPORT DES ACTIVITÉS 13

3.1 CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES DES PARTENAIRES 13

3.2 CONTRIBUTIONS NON MONÉTAIRES DES PARTENAIRES 15

3.3 LE PROGRAMME D'AIDE À LA MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES 16

3.4 LE PROGRAMME DE TRAITEMENTS COMMERCIAUX 18

3.5 LA VÉRIFICATION OPÉRATIONNELLE 20

3.6 PROJETS INNOVATEURS D'AMÉNAGEMENT DES FORÊTS FEUILLUES 21

3.7 MISE À JOUR DU PLAN DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES 22

3.8 LE TRANSFERT DE CONNAISSANCE 22

3.9 PROJET DE VOLET II – INVENTAIRE DES PLANTATIONS DE 15 À 30 ANS 23
3.10 VÉRIFICATION ET SUIVI TECHNIQUE DES PROJETS DE VOLET II 23
4. PLAN D'ACTION 2007-2008 À 2009-2010 24
4.1 LES DÉCISIONS RELATIVES AU PLAN D'ACTION 24
4.2 LE PLAN D'ACTION, SA MISE EN ŒUVRE ET SON SUIVI 25
4.3 LA PROGRAMMATION DES TRAVAUX DU PLAN D'ACTION 27

LISTE DES ANNEXES

ANNEXE I LISTE DES AGENTS DE LIVRAISON 2007-2008

ANNEXE II LISTE DÉTAILLÉE DES TRAVAUX SYLVICOLES 2007-2008

ANNEXE III LES ÉTATS FINANCIERS CLOS AU 31 MARS 2008

1. LE MOT DU PRÉSIDENT

Bonjour,

Fidèle aux années précédentes, cette douzième année a aussi été fertile au niveau des opérations de l'Agence. Il s'agissait de la première année de l'implantation du Plan d'action que les partenaires nationaux de la forêt privée nous ont imposé de mettre en place. Comme vous le verrez à la lecture du rapport annuel, l'Agence est venue bien près de rencontrer les objectifs fixés pour cette première année. Des facteurs externes sont venus brouiller les cartes, forçant l'Agence à revoir certains aspects de son Plan d'actions.

La crise sans précédent qui frappe actuellement le secteur de la transformation des produits forestiers a affecté la performance de l'Agence. Bien que le territoire du Centre-du-Québec possède un important potentiel en travaux commerciaux, particulièrement dans les plantations, les opérations dans ces types de travaux ont été limitées principalement à cause des conditions des marchés. Malheureusement les boules de cristal de plusieurs observateurs du milieu forestier n'entrevoient rien de mieux pour l'année 2008-2009. L'Agence devra donc encore être vigilante en regard des objectifs à atteindre par rapport au Plan d'actions.

La dernière année a été marquée par la consultation sur le Livre vert. Les partenaires de l'Agence ont été invités par la CRÉCQ à se prononcer sur les intentions du MRNF en regard de la refonte du régime forestier. Bien que le Livre vert soit axé principalement sur la forêt publique, plusieurs enjeux énoncés font intervenir la forêt privée. Je crois que le rôle de celle-ci est essentiel dans le développement des forêts québécoises et que l'atteinte de plusieurs objectifs fixés dans le Livre vert n'est possible qu'avec l'implication active de la forêt privée. N'est-ce pas en forêt privée que l'on rencontre les meilleurs rendements forestiers? Ce fait est reconnu mais les autorités tardent à y mettre les efforts pour la valoriser à son maximum. Les partenaires de la forêt privée doivent continuer d'être vigilants de façon à ce qu'elle occupe la place qui lui revient.

Le site web de l'Agence s'est refait une beauté au cours de l'hiver dernier. Ce site constitue un très bon outil de référence pour les organismes qui œuvrent de près ou de loin dans le milieu de la forêt privée du Centre-du-Québec. Je vous invite à aller consulter ce site riche en information. Aussi, l'Agence a développé une trousse d'information à l'intention des nouveaux propriétaires qui obtiennent leur statut de producteur forestier. Cette trousse, en format papier ou électronique, qui est remise avec le plan d'aménagement forestier, contient de l'information qui touche différents sujets notamment l'aménagement forestier, la mise en marché, la fiscalité forestière et la réglementation municipale. Les nouveaux producteurs seront ainsi mieux équipés pour réaliser leurs projets forestiers.

Encore cette année, le succès des opérations de l'Agence est le résultat de toute une équipe. J'en profite donc pour remercier les membres du Conseil d'administration, les employés ainsi que tous les collaborateurs de l'Agence pour leurs implications dans les activités qui ont eu lieu au cours de l'année 2007-2008.

Je vous souhaite une belle Assemblée générale annuelle.

2. L'AGENCE FORESTIÈRE DES BOIS-FRANCS

2.1 SON INSTITUTION

L'Agence Forestière des Bois-Francs a été instituée le 13 novembre 1996 suite aux travaux des partenaires de la forêt privée lors de la tenue du Sommet sur la forêt privée en 1995. L'Agence est une personne morale à but non lucratif et son fonctionnement est régi par les articles 335 à 354 du Code civil du Québec.

2.2 SA MISSION

La *Loi sur les forêts* stipule que l'agence a pour objet, dans une perspective d'aménagement durable, d'orienter et de développer la mise en valeur des forêts privées du territoire du Centre-du-Québec, en particulier par :

- l'élaboration d'un plan de protection et de mise en valeur (PPMV);
- le soutien financier et technique à la protection ou à la mise en valeur.

À cette fin, l'Agence favorise la concertation entre les personnes ou organismes concernés par ses activités.

2.3 SON TERRITOIRE

Le territoire de l'Agence forestière des Bois-Francs couvre la région administrative du Centre-du-Québec. Il s'étend sur près de 7 000 km² et 98 % de ce dernier appartient au domaine privé. La population de la région regroupe plus de 228 000 personnes. Celle-ci est répartie en 83 municipalités qui sont regroupées en cinq (5) municipalités régionales de comté (MRC).

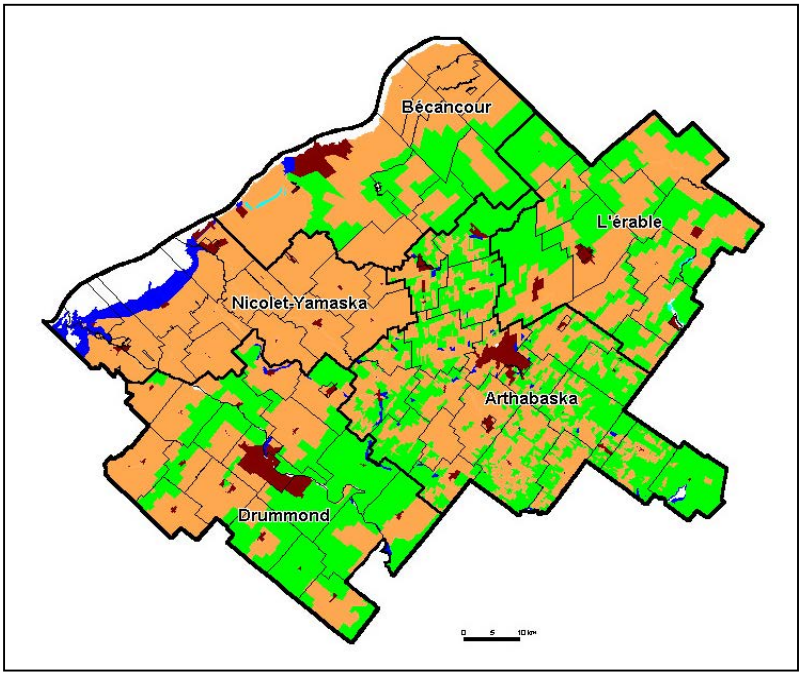

Le territoire forestier de l'Agence se caractérise par :

- 3 grandes zones écologiques : Érablière à caryer, Érablière à tilleul et Érablière à bouleau jaune
- 2 zones topographiques : Plaine du St Laurent et Coteaux des basses Appalaches
- Plus de 333 500 ha boisés, ce qui représente 47 % de la superficie totale de la région sans eau
- 60 % en forêts feuillues, 27 % en forêts mixtes et 8 % en forêts résineuses
- 75 % des forêts au stade jeune et 16 % en forêts matures

Les propriétaires de boisés de la région se caractérisent par :

- 9 500 propriétaires de boisés
- 2 870 propriétaires ayant le statut de producteur forestier
- Superficie moyenne de leurs boisés : 52 ha
- Âge moyen des producteurs forestiers : 55 ans

MRC	Superficie forestière	%	Superficie totale sans eau	%
Arthabaska	97 227 ha	29,2	188 550 ha	27,0
Bécancour	59 438 ha	17,8	114 417 ha	16,4
Drummond	71 989 ha	21,6	165 093 ha	23,6
Érable	76 826 ha	23,0	129 887 ha	18,6
Nicolet-Yamaska	28 045 ha	8,4	100 477 ha	14,4
TOTAL	**333 525 ha**		**698 424 ha**	

2.4 SA STRUCTURE

Conformément aux décisions découlant du Sommet sur la forêt privée, l'Agence est formée de quatre partenaires, soit : Le monde municipal, les industries de transformation du bois, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune et les propriétaires de boisés.

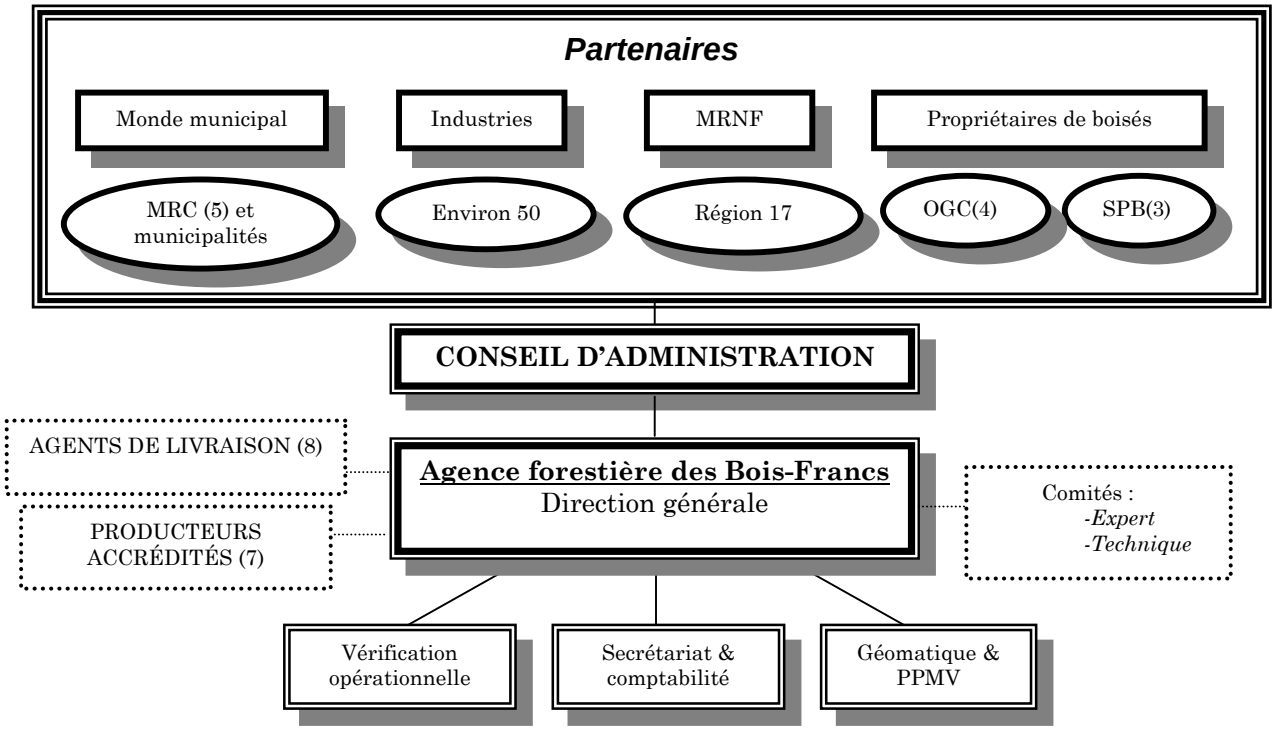

2.5 SES MEMBRES

En vertu du statut et des règlements de l'Agence forestière des Bois-Francs, il est possible pour les acteurs forestiers impliqués dans la région Centre-du-Québec d'en devenir membres. Il existe deux statuts de membres au sein de l'Agence : les membres réguliers et les membres associés.

LES MEMBRES RÉGULIERS

Peut être admis comme membre régulier de l'Agence, toute **personne morale** ou **organisme** œuvrant sur le territoire de l'Agence et faisant partie de l'une ou l'autre des catégories et sous-catégories de membres suivantes :

- Les **municipalités** incluant les municipalités régionales de comté (MRC) et les municipalités locales;
- Les **organismes reconnus de producteurs forestiers**, lesquels se divisent en deux sous-catégories : les organismes de gestion en commun (OGC) et les syndicats de producteurs de bois (SPB);
- Les **titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois**, tels que : les industriels du sciage, des pâtes et papiers, des panneaux, déroulage, etc.

Les membres réguliers en date du 31 mars 2008 sont :

Dans la catégorie : Les municipalités

Organismes	
MRC Arthabaska	MRC
MRC Bécancour	MRC
MRC Drummond	MRC
MRC Érable	MRC
MRC Nicolet-Yamaska	MRC

Dans la catégorie : Les titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois

Organismes	
Carrier et Bégin inc.	Sciage
Domtar inc.	Pâtes et papiers
Domtar inc.	Sciage
Fontaine inc.	Sciage
Foresbec inc.	Sciage
Les Bois D.M.K.J. inc.	Sciage
Les Bois Poulin	Sciage
Les Paniers P. & P. inc.	Sciage
Moulin à scie R. Proulx et Fils	Sciage
Stadacona S.E.C.	Sciage
Vexco inc.	Sciage

Dans la catégorie : Les organismes reconnus de producteurs forestiers **Organismes**	**Sous-catégorie**
Aménagement forestier coopératif de Wolfe	OGC
Groupement agroforestier Lotbinière-Mégantic	OGC
Groupement forestier Nicolet-Yamaska	OGC
Société sylvicole Arthabaska-Drummond Inc.	OGC
Syndicat des producteurs de bois du Centre-du-Québec	SPB
Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec	SPB
Syndicat des producteurs de bois de l'Estrie	SPB

LES MEMBRES ASSOCIÉS

Peut être admis : toute personne ou organisme œuvrant sur le territoire de Centre-du-Québec, ayant des intérêts connexes à ceux de l'Agence et étant intéressé à promouvoir les objectifs de celle-ci. Cependant les membres associés ne bénéficient pas du cens d'éligibilité au conseil d'administration ni au droit de vote aux assemblées des membres. Toutefois, ils ont le droit d'assister à ces assemblées et même d'y prendre la parole.

Les membres associés en date du 31 mars 2008 sont :

Boisés des eaux claires	Jean-Pierre Auclair
Conseillers forestiers de la région de Québec	Agent de livraison
Luc Bournival	Agent de livraison

2.6 SON CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément à son règlement intérieur, le conseil d'administration de l'Agence est composé de quatorze (14) administrateurs représentant le Ministre (2), le milieu municipal (4), les propriétaires de boisé (2 SPB et 2 OGC) et le milieu industriel (4).

Chaque groupe jouit d'un nombre égal de voix même si le nombre d'administrateurs est différent d'un groupe à l'autre.

Le conseil d'administration assure la gestion des affaires de l'Agence. Il exerce ses pouvoirs par voie de résolutions, étudie toute question qui lui est soumise par l'assemblée générale et veille à la bonne administration de l'Agence. Les décisions du conseil d'administration sont prises sur la base du consensus, c'est-à-dire lorsque aucun groupe d'administrateurs ne s'oppose à la décision proposée. Lorsque le consensus n'est pas possible, la décision est prise sur la base de la politique de fonctionnement du conseil d'administration et du conseil exécutif.

Au 31 mars 2008, le Conseil d'administration de l'Agence était composé de :

Groupes	***Administrateur***	***Organisme***	***Mandat***
Ministre	Antoine Monfet	Ministère des Ressources naturelles et de la Faune	
	Henri Ouellet		
Monde municipal	Claude Bahl	MRC de Drummond	2006-2008
	Bertrand Fortier	MRC de l'Érable	2007-2009
	Pierre Gaudet	MRC de Nicolet-Yamaska	2006-2008
	François Marcotte	MRC d'Arthabaska	2007-2009
Industrie	David Boisvert	Vexco inc.	2006-2008
	Siège vacant[1]		
	Siège vacant		
	Siège vacant		
Propriétaires (OGC)	Serge Chartrand	Groupement forestier Nicolet-Yamaska	2006-2008
	Lucien Perreault	Société sylvicole Arthabaska-Drummond	2007-2009
Propriétaires (SPB)	Marcel Boilard	Syndicat producteurs bois Centre-du-Québec	2006-2008
	Denis Villeneuve	Syndicat propriétaires forestiers région Québec	2007-2009

Le conseil d'administration s'est réuni à cinq (5) occasions au cours de l'exercice se terminant le 31 mars 2008. Les points qui ont constitué les ordres du jour des réunions sont :

ADMINISTRATION

- Lecture et adoption des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration
- Suivi des statistiques administratives
- Suivi des résultats de la vérification opérationnelle
- Examen du bilan financier et du rapport annuel
- Acceptation du renouvellement du mandat du vérificateur comptable
- Élection des officiers
- Nomination du secrétaire
- Nomination des signataires des effets bancaires
- Suivi du Plan d'actions
- Suivi des évènements en cours
- Acceptation du remplacement d'un administrateur

DÉCISIONS

- Adoption des normes administratives et techniques 2007-2008 modifiées selon l'application du Plan d'actions
- Adoption du budget administratif 2007-2008 selon l'application du Plan d'actions
- Adoption de la grille de taux 2007-2008 avec majoration pour compensation de l'augmentation du carburant
- Adoption de l'indexation des conditions salariales des employés selon l'IPC
- Adoption du budget du programme d'aménagement 2007-2008
- Adoption de la programmation de travaux 2007-2008
- Accréditation des agents de livraison pour 2007-2008
- Adoption de la liste des producteurs forestiers accrédités 2007-2008
- Certification de l'existence des documents requis par le MRNF
- Adoption des documents d'informations transmis au MRNF pour les versements de la contribution financière

[1] Monsieur Jean-David Laberge (Scierie Lemay de Cascades) jusqu'au 20 juin 2007.

- Adoption d'une demande de modification au règlement intérieur de l'Agence à présenter à l'Assemblée générale annuelle
- Adoption d'une résolution modifiant la politique de ressources humaines concernant les congés parentaux de façon à se conformer à la *Loi sur les normes du Travail*
- Résolution mandatant le président et le directeur général afin de rencontrer le président et le directeur général de la CRÉCQ pour faire le point sur la mise en place de la CRRNT
- Adoption de la répartition de l'enveloppe budgétaire du programme régulier 2007-2008
- Adoption du contrat d'accréditation modifié suite au Plan d'action
- Adoption des budgets accordés pour le transfert de connaissances et le recrutement dans le cadre du Programme de traitements commerciaux (PTC)
- Adoption d'une nouvelle formule de déclaration d'intérêts de l'administrateur ou de l'officier
- Adoption d'une modification à la politique de fonctionnement du Conseil d'administration et du Conseil exécutif
- Résolution permettant la préparation de terrain de 50 hectares supplémentaires tout en incitant les agents de livraison à réaliser des entretiens de plantations
- Adoption de la répartition de l'enveloppe budgétaire du programme de traitements commerciaux (PTC) 2007-2008
- Acceptation d'une commandite à l'Association forestière des cantons de l'Est pour son congrès annuel tenu à Victoriaville
- Résolution déclarant le cours « *Pourquoi aménager?* » obligatoire aux membres des équipes techniques des agents de livraison et d'établir une allocation de 100$/jour/personne qui suit la formation
- Résolution de mettre les rapports annuels de l'Agence sur son site Web
- Résolution permettant le partage des données numériques forestières avec les partenaires de l'Agence de géomatique du Centre-du-Québec
- Résolution permettant de réinjecter dans son budget les sommes collectées suite à une destruction de travaux d'un propriétaire accrédité
- Résolution visant la distribution des budgets non utilisés dans le cadre du PTC
- Résolution de prioriser, par ordre d'importance, les travaux d'entretien de plantation (excédent au programme régulier), les travaux commerciaux dans les peuplements de feuillus durs, la voirie forestière et l'éclaircie précommerciale dans le cadre du Programme d'investissements sylvicoles (PIS) 2008-2009
- Résolution d'accepter l'offre de l'Agence géomatique du Centre-du-Québec et de faire l'achat des photographies aériennes 2006 numérisées et d'assumer, au nom des partenaires intéressés, la gestion de la licence de groupe

DISCUSSIONS

- Déménagement du SPBCQ avec le SPBM dans le cadre d'une fusion administrative
- Commission régionale des ressources naturelles et du territoire (CRRNT)
- Politique de reboisement des friches agricoles
- Précisions du Comité des partenaires de la forêt privée (CPFP) par rapport au Plan d'action
- Demande de Domtar concernant l'augmentation du budget alloué aux propriétaires accrédités
- Suivi du Plan d'action 2007-2010

INFORMATIONS

- Lettre de la CRÉCQ concernant la CRRNT
- Jugement de la Cour des petites créances en faveur de l'AFBF suite à une réclamation pour destruction de travaux
- Modification du taux de la contribution industrielle à la mise en valeur des forêts privées
- Rapport annuel de la CRÉCQ
- Projet éducatif « Foresterie et développement durable » de la Table sectorielle forêt de la MRC d'Arthabaska avec la Commission scolaire des Bois-Francs

- Réunion de quelques agents de livraison et des représentants du MRNF et de l'Agence pour discuter de la problématique des demandes de reboisement des friches agricoles auprès du MAPAQ
- Contingents du SPBCQ
- Nouveau site Web de l'Agence, pamphlet et trousse d'informations pour les nouveaux producteurs recrutés, disponibles en format numérique et papier
- Cours « *Pourquoi aménager?* »
- Rencontre des présidents des agences avec le ministre Claude Béchard
- Suivi de la problématique du reboisement des friches agricoles

2.7 SON CONSEIL EXÉCUTIF

Le conseil exécutif réalise une analyse préliminaire des orientations et des affaires nouvelles. Les séances se déroulent selon la même approche que les réunions du conseil d'administration, c'est-à-dire : administration, décision, discussion, information et varia. Le point « Décision » génère des décisions à caractère administratif et technique et des recommandations ou des scénarios pour discussion ou décision au conseil d'administration.

Au 31 mars 2008, le conseil exécutif était composé de :

GROUPES	ADMINISTRATEUR	ORGANISME
Monde municipal	Pierre Gaudet, président	MRC Nicolet-Yamaska
Propriétaires (SPB)	Marcel Boilard, vice-président	Syndicat des producteurs de bois Centre-du-Québec
Propriétaires (OGC)	Serge Chartrand	Groupement forestier Nicolet-Yamaska
Industrie	David Boisvert	Vexco inc.
Ministre	Henri Ouellet	Ministère des Ressources naturelles et de la Faune

Il n'y a eu aucune réunion du Conseil exécutif en 2007-2008.

2.8 LE COMITÉ EXPERT

Les membres du comité expert sont mandatés par le conseil d'administration pour étudier certains aspects plus techniques liés à la livraison des programmes.

Au 31 mars 2008, le comité expert était composé de :

GROUPES	REPRÉSENTANT	ORGANISME
Monde municipal	Bertrand Fortier, prés.	MRC de l'Érable
Ministre	Pierre Jean	Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
Propriétaires (OGC)	Réjean Benoît	Groupement forestier Nicolet-Yamaska
	Martin Riopel	Aménagement forestier coopératif de Wolfe
Propriétaires (SPB)	Ghislain Leblond	Syndicat des producteurs de bois du Centre-du- Québec
	Denis Villeneuve	Syndicat des propriétaires forestiers région de Québec
Industrie forestière	David Boisvert	Vexco inc.
Agents de livraison indépendants	Claude Bergeron	Conseillers forestiers de la région de Québec
Propriétaires accrédités	Marcel Boilard	

Les membres du comité expert se sont réunis à une seule occasion.

Les dossiers suivants ont fait l'objet des travaux du comité expert :

- Budget du volet recrutement / transfert de connaissances 2007-2008
- Programmation 2007-2008 vs contexte forestier difficile

2.9 SON PERSONNEL

Le personnel de l'Agence voit à appliquer les décisions découlant du conseil d'administration. Il soutient aussi administrativement et techniquement les agents de livraison dans leurs activités.

Le personnel de l'Agence est composé de :

Céline Brault, tech. adm.	Adjointe administrative Gestion comptable Soutien administratif aux programmes Soutien administratif général Géomatique Secrétariat
Steve Garneau, tech.for.	Agent vérificateur Vérification opérationnelle programme régulier Vérification opérationnelle programme Volet II Support aux agents de livraison Mise à niveau des normes
Guy Larochelle, ing. for.	Directeur général Gestion des programmes d'aménagement Gestion du personnel Secrétaire du conseil d'administration Responsable de l'Agence

3. LE RAPPORT DES ACTIVITÉS

L'Agence forestière des Bois-Francs présente son rapport d'activités pour l'exercice financier 2007-2008. Ce rapport couvre les activités du 1er avril 2007 au 31 mars 2008. L'Agence complète ainsi sa douzième année d'opération depuis sa création en 1996.

3.1 CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES DES PARTENAIRES

La réalisation de travaux sylvicoles et le fonctionnement de l'Agence se fait grâce à la contribution financière directe de deux partenaires soit, le Ministère des Ressources naturelles et de la Faune et les titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois qui s'approvisionnent en bois provenant des forêts privées du territoire de l'Agence.

PARTENAIRE	**2006-2007**	**2007-2008**
Ministre « programme régulier »	1 996 000 $	**1 996 000 $**
Ministre « programme traitements commerciaux »	352 484 $	**352 484 $**
Industrie	322 429 $	**315 178 $**[2]
TOTAL	2 670 913 $	**2 663 662 $**

Par décret du gouvernement du Québec, la contribution des industriels a été fixée à 1,35$/m³s du 22 mars 2007 à ce jour. Les 41 usines qui ont contribué au financement de l'Agence en 2007-2008 sont, par ordre alphabétique, les suivantes :

A. Lapointe et Fils Ltée
Abitibi-Bowater inc. (Grand-Mère)
Adélard Goyette et Fils inc.
Alexandre Côté Ltée
Blanchette et Blanchette inc.
Bois Daaquam inc.
Bois de sciage Lafontaine inc.
Busque et Laflamme inc.
Carrier et Bégin inc.
Claude Forget inc.
Clermond Hamel Ltée
Commonwealth Plywood Ltée (Ste-Thérèse)
Corporation internationale Masonite (IMM)
Domtar inc. (Division papiers)
Domtar inc. (Ste-Marie)
Fontaine inc.
Gérard Crête et Fils inc. (St-Séverin)
Industries Maibec inc. (St-Pamphile)
Industries Maibec (St-Théophile)
Kruger inc. (Trois-Rivières)
Kruger Wayagamack inc.
Les Bois Poulins inc.
Les Industries Picard et Poulin inc.
Les Paniers P. & P. inc.
Les Produits forestiers D.G. Ltée
Les Spécialistes du bardeau de cèdre inc.
Matériaux Blanchet inc.
Menuiserie d'East Angus inc.
Mobilier Rustique inc.
Moulin à scie R. Proulx & Fils
Papiers Fraser inc.
Produits forestiers Arbec senc
Richard Pelletier et Fils
Scierie Alexandre Lemay et Fils inc.
Scierie Blondeau inc.
Scierie Lapointe et Roy Ltée
Scierie Leduc (Division Stadacona inc.)
Scierie Tech inc.
Scierie Valcourt inc.
Vexco inc.
Wilfrid Paquet et Fils Ltée

[2] En 2007-2008, la contribution des industries inclut un montant de 3 016 $ reçus pour des prélèvements antérieurs à l'année d'exercice.

Les tableaux qui suivent montrent les résultats de l'année en termes de déclarations d'achat de volumes de bois par les industries forestières, et ce, par territoire de MRC et par essence.

VOLUME DE BOIS PRÉLEVÉ PAR MRC (m³ s.)

MRC	**2006-2007**	**2007-2008**
Arthabaska	86 968	**71 148**
Bécancour	44 051	**51 581**
Drummond	13 219	**12 866**
Érable	114 994	**86 898**
Nicolet-Yamaska	8 280	**8 582**
Inconnu	183	**156**
TOTAL	267 695	**231 231**

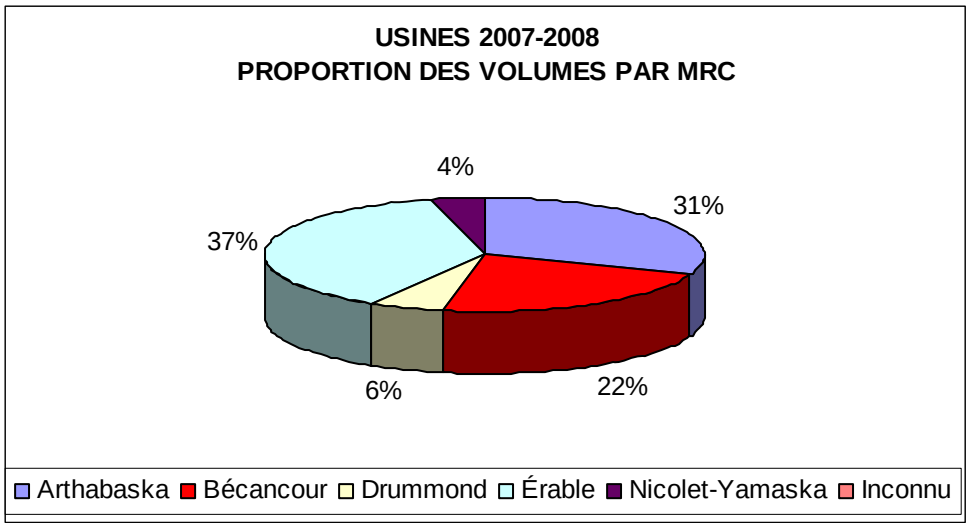

VOLUME DE BOIS PRÉLEVÉ PAR ESSENCE OU GROUPE D'ESSENCES (M³S.)

ESSENCE	**2006-2007**	**2007-2008**
Sapin et épinette	187 071	**136 160**
Mélèze	46	**231**
Pins	11 080	**10 722**
Pruche	1 067	**2 417**
Thuya	5 214	**5 063**
Résineux mélangés	5 539	**7 562**
Bouleau jaune	722	**257**
Bouleau à papier	60	**163**
Érable rouge	434	**57**
Érable à sucre	776	**181**
Feuillus autres	21 259	**30 239**
Peuplier faux-tremble	12 674	**7 377**
Peupliers autres	21 753	**30 802**
TOTAL	267 695	**231 231**

Selon les données des syndicats de producteurs de bois présents sur le territoire de l'Agence, voici, en fonction de la possibilité forestière calculée dans le PPMV, les livraisons de bois en m^3 solides, au cours des 7 dernières années :

Groupes d'essence	Possibilité forestière	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Sapin, épinette, pin gris	143 000	159 558	195 638	154 987	160 293	191 685	185 632	142 885
Autres résineux	64 000	40 901	48 798	28 201	34 547	47 966	41 285	30 165
Feuillus mélangés	140 000	43 470	60 602	28 979	15 997	25 351	22 467	33 881
Peupliers	55 000	36 612	41 926	27 519	26 533	33 306	33 328	37 663

Le partage du financement entre les partenaires prévoit que les propriétaires doivent contribuer au financement du programme à la hauteur de 20%. Cette contribution peut être sous forme d'argent ou d'efforts dans le cas où le propriétaire effectue ses travaux lui-même. Ainsi, l'Agence estime la participation financière des propriétaires forestiers à plus de 740 000 $[3] pour la réalisation de leurs travaux d'aménagement en 2007-2008 pour l'ensemble des programmes d'aide financière ce qui représente près de 30 % de la valeur des travaux.

3.2 CONTRIBUTIONS NON MONÉTAIRES DES PARTENAIRES

Cette année encore, les partenaires ont supporté leur Agence à divers degrés en s'impliquant sur les conseils, les comités et autres appuis. L'estimation de la valeur des contributions non monétaires apparaît ci-après :

Groupes	***Organisme***	***Valeur***	***Total***
Ministre	Ministère des Ressources naturelles et de la Faune	1 600 $	1 600 $
Monde municipal	MRC d'Arthabaska	600 $	3 400 $
	MRC de Drummond	800 $	
	MRC de l'Érable	800 $	
	MRC de Nicolet-Yamaska	1 200 $	
Industrie	Vexco inc.	1 000 $	1 000 $
Propriétaires (ogc)	Aménagement forestier coopératif de Wolfe	200 $	1 800 $
	Groupement forestier Nicolet-Yamaska	1 000 $	
	Société sylvicole Arthabaska-Drummond	600 $	
Propriétaires (spb)	Syndicat des producteurs de bois du Centre Québec	1 400 $	2 400 $
	Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec	1 000 $	
TOUS	**TOUS**	**10 200 $**	**10 200 $**

Soulignons aussi la participation non-monétaire des membres associés et des producteurs accrédités sur les comités de l'Agence pour un montant évalué à 600 $.

[3] Ce montant inclut les travaux effectués sans aide financière

3.3 LE PROGRAMME D'AIDE À LA MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES

Le programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées de l'Agence offre une assistance financière aux producteurs forestiers reconnus afin de réaliser des travaux forestiers de mise en valeur sur leur propriété. Pour être admissible au programme d'aide, tout producteur forestier doit être reconnu en vertu de la *Loi sur les forêts*. Ainsi, le producteur forestier doit posséder une superficie forestière d'au moins 4 hectares, dotée d'un plan d'aménagement forestier et s'enregistrer auprès d'un bureau d'enregistrement mandaté par le Ministre.

Dans le cadre du programme régulier, en 2007-2008, 2 171 294 $ en aide financière ont été versés aux producteurs forestiers reconnus pour la réalisation de travaux de mise en valeur. Cette enveloppe budgétaire constitue une légère augmentation de 2,9 % par rapport à l'année précédente. Un total de 829 propriétaires ont bénéficié du programme pour une aide financière moyenne de 2 619 $, tous travaux confondus. Aussi, des travaux sylvicoles ont été réalisés sans aide financière pour l'exécution tout en bénéficiant d'une aide pour les services techniques livrés par les agents de livraison.

Ce programme a permis de réaliser des travaux commerciaux sur 542,85 hectares[4] et 29 009,46 m³s de bois ont été récoltés. Plus précisément, les travaux réalisés ont permis de récolter 20 363,42 m³s dans les peuplements résineux et 8 646,04 m³s dans des peuplements feuillus.

QUANTITÉ PAR TRAITEMENT
PROGRAMME RÉGULIER

TRAITEMENT	2006-2007	2007-2008	
	Avec aide financière	**Avec aide financière**	**Sans aide financière**
Préparation de terrain	328 ha	**296 ha**	**11 ha**
Mise en terre	1 046 812 plants	**1 186 456 plants**	
Entretien de plantation	970 ha	**935 ha**	**55 ha**
Traitements non commerciaux	63 ha	**65 ha**	**1 ha**
Traitements commerciaux	527 ha	**543 ha**	**141 ha**
Drainage et voirie	63 km	**54 km**	**12 km**
Plan d'aménagement forestier	296 plans	**273**	
Visite-conseil et service technique	136 visites	**127 visites**	

AIDE FINANCIÈRE PAR TRAITEMENT
PROGRAMME RÉGULIER

TRAITEMENT	2006-2007		2007-2008	
Préparation de terrain	271 385 $	12,9 %	**241 341 $**	**11,1 %**
Mise en terre	399 188 $	18,9 %	**472 769 $**	**21,8 %**
Entretien de plantation	763 714 $	36,2 %	**766 080 $**	**35,3 %**
Traitements non commerciaux	60 161 $	2,8 %	**62 536 $**	**2,9 %**
Traitements commerciaux	455 544 $	21,6 %	**468 225 $**	**21,5 %**
Drainage et voirie	77 161 $	3,7 %	**69 581 $**	**3,2 %**
Plan d'aménagement forestier	65 093 $	3,1 %	**60 455 $**	**2,8 %**
Visite-conseil et service technique	17 761 $	0,8 %	**30 307 $**	**1,4 %**
TOTAL	**2 110 007 $**	**100 %**	**2 171 294 $**	**100 %**

[4] Les travaux commerciaux réalisés sans aide financière sont exclus.

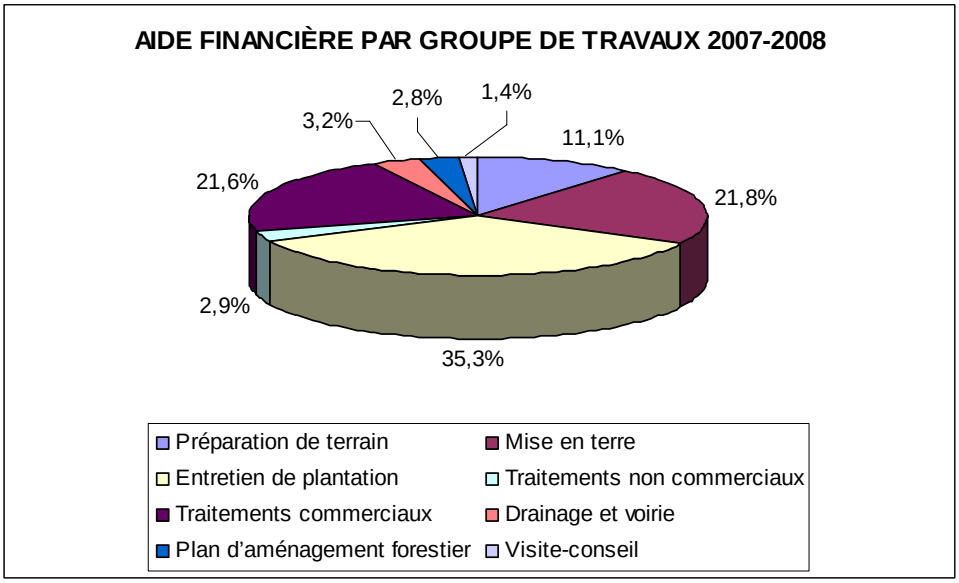

AIDE FINANCIÈRE PAR MRC
PROGRAMME RÉGULIER

MRC	2006-2007		2007-2008		Objectif
	Montant	%	Montant	%	%
Arthabaska	679 824 $	32,2 %	**686 841 $**	**31,6 %**	**29,2 %**
Bécancour	500 277 $	23,7 %	**470 763 $**	**21,7 %**	**17,8 %**
Drummond	390 036 $	18,5 %	**361 566 $**	**16,7 %**	**21,6 %**
Érable	433 556 $	20,6 %	**510 867 $**	**23,5 %**	**23,0 %**
Nicolet-Yamaska	106 314 $	5,0 %	**141 257 $**	**6,5 %**	**8,4 %**
TOTAL	**2 110 007 $**	**100 %**	**2 171 294 $**	**100%**	**100 %**

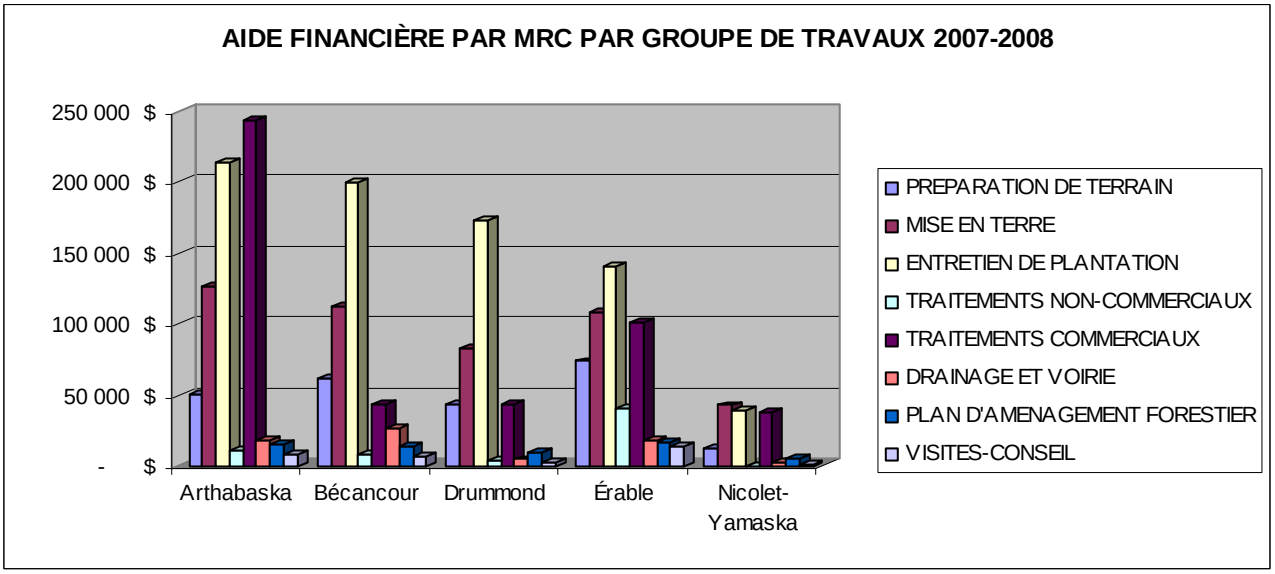

3.4 LE PROGRAMME DE TRAITEMENTS COMMERCIAUX

En 2006-2007, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune a mis en place une stratégie d'investissements sylvicoles au moyen d'un programme doté d'un budget de 75 millions de dollars sur une période de quatre ans. En 2007-2008 ce programme prévoyait 10 millions de dollars pour effectuer des travaux commerciaux en forêt privée et publique. Il s'agit d'un montant additionnel qui a été investi essentiellement dans une perspective de production de matière ligneuse, ce qui répond à une des nombreuses recommandations de la Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise réalisée en 2004.

C'est dans le cadre de ce programme que le ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec a octroyé à l'Agence un montant de 352 484 $ pour réaliser des traitements commerciaux, du recrutement de nouveaux producteurs forestiers et des activités de transfert de connaissances.

Ainsi, en 2007-2008, 306 117 $ ont été versés pour la réalisation de ces activités. Cent quarante-huit (148) producteurs forestiers ont bénéficié de ce programme pour une aide financière moyenne de 2 068 $ par propriétaire.

Un montant de 37 343 $ a été utilisé pour assurer les frais dédiés aux activités de recrutement et de transfert de connaissances. Une somme de 20 000 $ a été employée pour les frais d'administration et de vérification opérationnelle.

Le tableau ci-dessous résume les activités réalisées :

Description	Administration	Vérification opérationnelle	Recrutement*	Transfert connaissance	Traitements commerciaux	TOTAL
Salaires	12 387 $	6 750 $	9 177 $	687 $		29 001 $
Déplacements		863 $	777 $			1 640 $
Transf. Conn.				9 342 $		9 342 $
Publicité			6 384 $			6 384 $
Travaux			10 976 $		295 141 $	306 117 $
TOTAL	**12 387 $**	**7 613 $**	**27 314 $**	**10 029 $**	**295 141 $**	**352 484 $**

*Recrutement :

- Pour la préparation et la confection du pamphlet, du site Web de l'Agence et de la trousse d'information à remettre aux nouveaux propriétaires, 6 175 $ en salaires et 6 384 $ en autres frais.
- L'Agence a rencontré 33 propriétaires éligibles mais non statués afin de leur faire connaître le programme et leur remettre la trousse d'information. Ces visites ont nécessité 3 002 $ en salaires et 777 $ en frais de déplacement.
- 6 076 $ de plans d'aménagement et 4 900 $ de primes pour recrutement de nouveaux propriétaires sont inclus dans les travaux réalisés.

Ce programme a permis de réaliser des travaux commerciaux sur 284,27 hectares et 15 093,55 m^3s de bois ont été récoltés. Plus précisément, les travaux réalisés ont permis de récolter 11 648,1 m^3s dans les peuplements résineux et 3 445,45 m^3s dans des peuplements feuillus.

Plusieurs conditions ont été établies par le ministre des Ressources naturelles et de la Faune en regard de l'utilisation des fonds de ce programme. Notamment, les activités de recrutement de nouveaux propriétaires et de transfert de connaissances devaient représenter entre 10 % et 15 % de la somme octroyée à l'Agence. Cette exigence a été rencontrée avec une utilisation de 10,6 % de l'enveloppe budgétaire.

Le tableau illustrant les montants et superficies par traitement se retrouve en annexe.

PROGRAMME DE TRAITEMENTS COMMERCIAUX

MRC	2006-2007	%	2007-2008	%
Arthabaska	125 854 $	36,1 %	**154 692 $**	**50,5 %**
Bécancour	104 725 $	30,0 %	**74 663 $**	**24,4 %**
Drummond	6 506 $	1,9 %	**11 880 $**	**3,9 %**
Érable	88 821 $	25,5 %	**46 097 $**	**15,1 %**
Nicolet-Yamaska	22 519 $	6,5 %	**18 785 $**	**6,1 %**
TOTAL	**348 425 $**	**100 %**	**306 117 $**	**100 %**

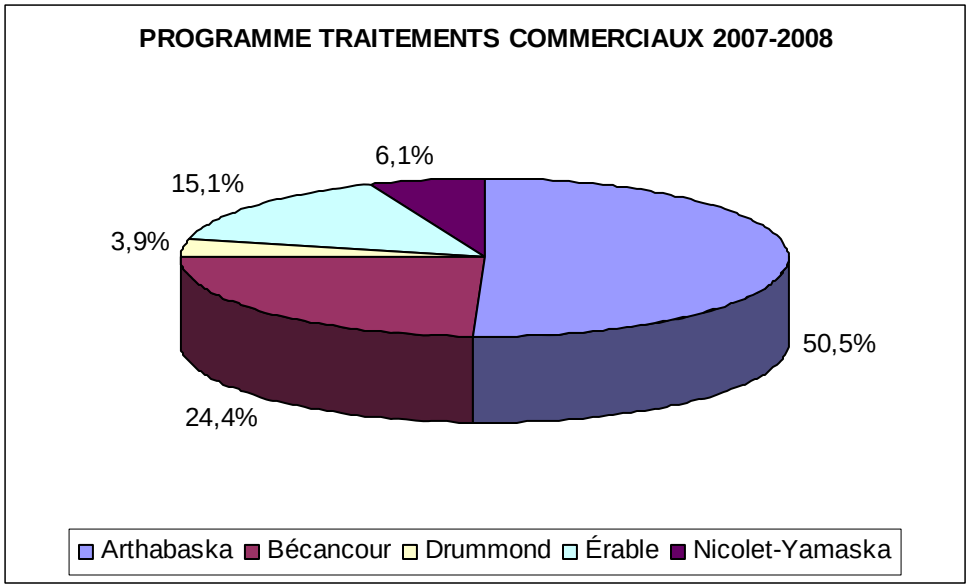

3.5 LA VÉRIFICATION OPÉRATIONNELLE

L'Agence assume la vérification opérationnelle pour l'ensemble des activités des programmes d'aide financière qu'elle administre (programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées et programme des traitements commerciaux). La vérification opérationnelle des travaux exécutés dans le cadre de ces programmes s'est effectuée du 1er avril 2007 au 31 mars 2008, soit sur une période de 12 mois.

Dans le cadre de leurs activités liées au programme régulier, les Agents de livraison ont présenté 1 378 prescriptions de travaux sylvicoles à l'Agence et 1 474 rapports d'exécution ont été fournis en annexe des réclamations de paiement pour fin de vérification opérationnelle.

Certains travaux présélectionnés ont fait l'objet d'une vérification avant traitement afin de mesurer les critères d'admissibilité au programme, lesquels sont impossibles à vérifier après traitement. Ainsi, l'Agence a vérifié 116 prescriptions sylvicoles représentant un échantillonnage de 8,4 % du total des prescriptions reçues. La sélection des travaux à visiter avant traitement a été faite aléatoirement et manuellement par l'Agence.

La vérification des travaux après traitement inclut toutes les activités du programme sauf les travaux sans aide financière. Cette vérification permet de valider la conformité technique, qualitative et quantitative des travaux réalisés dans le cadre du programme de mise en valeur des forêts privées. Au cours de la période mentionnée précédemment, l'Agence a vérifié 190 rapports d'exécution pour un échantillonnage de vérification de 11,8 % des traitements représentant 19,8 % des sommes réclamées en aide financière. Les travaux visités ont été choisis aléatoirement et manuellement par l'Agence.

PROGRAMME RÉGULIER							
Type de travaux	**Nbre traitements**	**Nbre vérifiés**	**% vérifiés**	**Valeur vérifiée**	**% valeur vérifiée**	**2007-2008 % Conformes**	2006-2007 % Conformes
Préparation de terrain	140	18	12,9 %	54 933 $	22,7 %	**95,2 %**	100 %
Mise en terre	310	33	10,6 %	69 018 $	14,6 %	**95,0 %**	97,1 %
Entretien	374	41	11,0 %	140 956 $	18,3 %	**92,9 %**	97,5 %
Traitements non commerciaux	27	2	7,4 %	2 677 $	5,8 %	**95,0 %**	66,7 %
Traitements intermédiaires	12	5	4,2 %	9 926 $	47,2 %	**96,8 %**	100 %
Traitements commerciaux	249	32	12,9 %	125 522 $	27,3 %	**89,4 %**	85,7 %
Drainage, voirie	96	16	16,7 %	17 060 $	24,2 %	**95,1 %**	81,3 %
Plan d'aménagement	271	30	11,1 %	6 815 $	11,3 %	**93,3 %**	66,7 %
Visites-conseils	127	13	10,2 %	2 536 $	8,4 %	**100 %**	100 %
Général	**1 606**	**190**	**11,8 %**	**429 443 $**	**19,8 %**	**93,8 %**	88,5 %

Pour les travaux réalisés dans le cadre du programme des traitements commerciaux du MRNF, l'Agence a vérifié 26 rapports d'exécution sur les 159 traitements réalisés représentant une vérification de 16,4 % des traitements et 28,4 % de la valeur des traitements réclamés.

PROGRAMME TRAITEMENTS COMMERCIAUX							
Type de travaux	**Nbre traitements**	**Nbre vérifiés**	**% vérifiés**	**Valeur vérifiée**	**% valeur vérifiée**	**2007-2008 % Conformes**	2006-2007 % Conformes
Entretien	8	0	0 %	0 $	0 %		100 %
Traitements commerciaux	124	20	16,1 %	86 625 $	28,8 %	**85,8 %**	100 %
Plan d'aménagement	27	6	22,2 %	1 176 $	22,2 %	**88,3 %**	66,7 %
Général	**159**	**26**	**16,4 %**	**87 801 $**	**28,4 %**	**86,4 %**	95,7 %

3.6 PROJETS INNOVATEURS D'AMÉNAGEMENT DES FORÊTS FEUILLUES

Le Ministre des Ressources naturelles et de la Faune a accordé en 2002-2003 à l'Agence forestière des Bois-Francs une aide financière ponctuelle de 150 000 $ pour la réalisation de projets innovateurs en vue de développer une expertise technique et opérationnelle dans l'aménagement forestier des érablières rouges.

Ces projets réalisés par des agents de livraison et les propriétaires forestiers visent l'atteinte des objectifs du volet aménagement forestier du plan de protection et de mise en valeur des forêts privées de l'Agence. Plus particulièrement, ces projets permettent à l'Agence de développer, avec la collaboration d'organismes reconnus dans le milieu, une expertise technique et opérationnelle dans l'aménagement forestier des érablières rouges.

Également ces projets permettent de réaliser des travaux innovateurs d'aménagement forestier dans l'atteinte de quatre grandes orientations identifiées dans le plan de protection et de mise en valeur de l'Agence forestière des Bois-Francs :

- Reconnaître et mettre en valeur les sites feuillus potentiels
- Appuyer le développement de l'acérico-sylviculture
- Favoriser les travaux qui procurent un rendement accru des forêts traitées et augmentent la qualité des tiges
- Revaloriser la régénération en essences adaptées aux potentiels

De ces orientations, ces projets répondent également à 5 objectifs identifiés dans le plan d'action du PPMV :

- Aménager quelques forêts âgées en structure inéquienne
- Mettre en valeur les sites feuillus potentiels
- Intensifier la sylviculture dans les peuplements naturels feuillus
- Optimiser la production de matières ligneuses dans les érablières
- Soutenir et intensifier le rendement régional en bois et accroître les efforts en aménagement forestier régional

Depuis 2002-2003, 130 069 $ ont été investis pour la réalisation de ces projets spécifiques. Ce programme a permis à 23 propriétaires de bénéficier de ce type d'aménagement forestier innovateur.

Ce programme ponctuel prévoit un suivi des travaux 1, 3, 5 et 10 ans après leur exécution. Certains troisièmes suivis ont été réalisés au cours de la saison 2007-2008. Ainsi, le suivi de 37 parcelles-échantillons a été effectué cette année pour un montant total de 2 220 $. La compilation des informations recueillies fera prochainement l'objet d'un rapport préliminaire.

3.7 MISE À JOUR DU PLAN DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES

La *Loi sur les forêts* a été amendée en 2006 suite à la rencontre des partenaires de la forêt privée afin de se conformer aux décisions prises par ceux-ci. Ainsi, c'est le ministre des Ressources naturelles et de la Faune qui demande aux agences de mettre à jour leur plan. Le comité des partenaires de la forêt privée doit élaborer à cet effet un calendrier de mise à jour des PPMV en fonction de la disponibilité des données forestières à jour pour chacun des territoires des agences. Incidemment, comme les données forestières de la région n'étaient pas disponibles, l'Agence n'a pas réalisé de mise à jour de son PPMV.

3.8 LE TRANSFERT DE CONNAISSANCE

En 2007-2008, le volet transfert de connaissances a été financé d'une part par le Programme régional de participation à la mise en valeur des forêts du ministère des Ressources naturelles et de la Faune administré par la Conférence régionale des Élus du Centre-du-Québec (CRÉCQ) et d'autre part par le Programme de traitements commerciaux du Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF).

Programme de participation régionale à la mise en valeur de la forêt

Ce sont les Syndicats de producteurs de bois présents sur le territoire de l'Agence qui assurent le volet du transfert de connaissances aux producteurs forestiers. Plus particulièrement, le Syndicat des producteurs de bois du Centre-du-Québec a coordonné 17,5 cours de formation à 141 propriétaires.

La plupart des formations données par les syndicats l'ont été sous forme de cours théoriques et pratiques. Les producteurs ayant beaucoup plus de facilité à assimiler l'apprentissage théorique quand les exercices pratiques viennent compléter la session. Certains cours ont été encore cette année plus populaires que d'autres. On pense entre autres aux activités sur les techniques de travail et l'entretien d'équipements forestiers. Ces cours touchent l'aspect sécuritaire; les équipements des participants étant vérifiés et inspectés afin de s'assurer qu'ils répondent aux normes de sécurité en vue d'éliminer les accidents. On remarque une forte demande pour ce genre de formations car elles s'avèrent très bénéfiques pour les propriétaires.

L'Agence a aussi aidé financièrement l'Association forestière des Cantons de l'Est pour l'organisation d'une soirée d'information et de sensibilisation où 105 personnes étaient présentes. Le thème de cette soirée était axé sur les produits forestiers non-ligneux.

Programme des traitements commerciaux

Le Programme des traitements commerciaux du ministère des Ressources naturelles et de la Faune a permis d'organiser et de financer la formation *« Pourquoi aménager? »* à laquelle 26 professionnels forestiers ont participé. Cette formation était d'une durée de 2 jours.

De plus, ce Programme a permis à l'Agence de reconstruire son site internet et son pamphlet promotionnel. Aussi, une trousse d'information a été élaborée à l'intention des nouveaux producteurs forestiers. Cette trousse est disponible en format papier et électronique.

3.9 PROJET DE VOLET II – INVENTAIRE DES PLANTATIONS DE 15 À 30 ANS

Depuis le dépôt du rapport de la Commission Coulombe, le MRNF a mis en place des mesures visant à atténuer les effets de la baisse de possibilité forestière SEPM sur les forêts publiques. Une de ces mesures vise la réalisation d'éclaircies commerciales dans les plantations résineuses en forêt privée.

L'Agence est incapable à ce moment-ci de déterminer, avec une certaine précision, quels sont les besoins réels en éclaircie commerciale de plantations résineuses et quel est l'état des plantations compte tenu des événements qui sont survenus depuis quelques années comme par exemple le verglas de 1998, les coupes totales pour la mise en culture, les atocas, etc.

Le projet qui a été effectué consistait à réaliser, sur une période de deux ans, un inventaire des plantations résineuses établies entre 1976 et 1991 (plantations agées de 15 à 30 ans). Le choix de cette période provient du fait que la première intervention qui devrait être pratiquée dans une plantation (éclaircie commerciale) se situe dans cette fenêtre d'opportunité du développement des plantations et ce, en fonction des essences forestières.

À terme, cet inventaire permettra d'obtenir des données physiques des plantations afin d'en mesurer notamment leur qualité et leur rendement.

La deuxième et dernière phase de l'inventaire terrain des plantations a été réalisée en 2007-2008. Le territoire inventorié était composé des MRC d'Arthabaska et de Nicolet-Yamaska ainsi que d'une partie de la MRC de Drummond. À la suite de cet inventaire, tout le territoire de l'Agence a été couvert. Un total de 1496 parcelles se sont donc ajoutées aux 1604 parcelles réalisées l'année précédente. Globalement, c'est donc 3100 parcelles qui seront analysées au cours de l'année 2008-2009 en vue de produire un rapport complet sur l'état des plantations résineuses du Centre-du-Québec.

L'Agence a également amorcé un important travail de mise à jour des données géomatiques des plantations réalisées dans la région centricoise. Pour effectuer ce travail, les rapports d'exécution, récupérés lors de la fermeture du bureau local du ministère des Ressources naturelles et de la Faune de Victoriaville, sont utilisés pour la numérisation des données de ces plantations. Ce travail de numérisation devrait être complété en 2008-2009.

3.10 VÉRIFICATION ET SUIVI TECHNIQUE DES PROJETS DE VOLET II

Pour une quatrième année, l'Agence a été mandatée par la Conférence régionale des Élus du Centre-du-Québec afin d'effectuer la vérification opérationnelle des travaux réalisés dans le cadre du programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier (Volet II) pour la période du 1er avril 2007 au 31 mars 2008. De façon plus spécifique, le mandat confié à l'Agence consistait à :

- Évaluer la qualité des travaux réalisés sur le territoire couvert par les 5 MRC du Centre-du-Québec pour la saison 2007-2008;
- Visiter 18% par groupe de travaux réalisés;
- Assurer un soutien technique aux promoteurs des projets;
- Faire le suivi administratif et technique auprès de la CRÉCQ et des MRC
- Élaborer un rapport final de vérification opérationnelle 2007-2008

L'Agence participe également aux travaux du comité technique de ce programme. Le rôle de ce comité est de voir à la bonne marche du programme en établissant les orientations générales et en déterminant l'éligibilité des projets présentés.

L'entente de financement pour la réalisation de ce mandat est de 25 500$.

4. PLAN D'ACTION 2007-2008 À 2009-2010

Le 18 mai 2006, les partenaires de la forêt privée se sont réunis pour une deuxième fois depuis la création des agences régionales de mise en valeur de la forêt privée pour discuter notamment du financement de la mise en valeur de la forêt privée. Lors de cette rencontre, les partenaires ont convenu qu'une place plus importante soit réservée jusqu'en 2009-2010 aux traitements commerciaux des résineux et des feuillus réalisés dans le respect d'un aménagement durable de la forêt s'appuyant notamment sur les stratégies d'aménagement apparaissant dans le PPMV. De plus, ils ont convenu que les agences doivent optimiser l'utilisation des ressources humaines et financières déjà disponibles.

L'ensemble des décisions des partenaires a donné lieu à l'élaboration, par chacune des agences, d'un plan d'action dans lequel on devait y retrouver des moyens pour réaliser des économies dans la livraison du programme d'aide à la mise en valeur de la forêt privée et pour effectuer davantage de traitements commerciaux et ce, avec le même niveau de financement. Les objectifs fixés par les partenaires de la forêt privée doivent être atteints en 2009-2010, en prenant comme référence l'année 2005-2006.

4.1 LES DÉCISIONS RELATIVES AU PLAN D'ACTION

Plusieurs décisions ont été prises par les partenaires de la forêt privée qui fixent le cadre de l'élaboration du Plan d'action de l'Agence :

10. Que les agences assurent la sécurisation des investissements déjà consentis par l'adoption d'une politique.

11. Que les agences assurent l'entretien des investissements déjà consentis, tout particulièrement dans les plantations.

12. Que les agences canalisent leurs investissements dans les territoires où la réglementation favorise la récolte de bois et la sylviculture.

13. Que des économies nettes de 3 % soient réalisées par chacune des agences d'ici 2009-2010 inclusivement sur la base des résultats de 2005-2006, et ce, en dollars constants.

14. Que les économies ainsi générées soient utilisées pour la réalisation de travaux supplémentaires sur le terrain.

15. Que l'atteinte de l'objectif d'économies nettes de 3 % n'ait pas pour effet d'altérer les conditions de travail de la main-d'œuvre sylvicole.

16. Afin d'assurer la mise en œuvre des propositions nº 10 à nº 15, que chacune des agences produise un plan d'action et le transmette au ministre avant le 30 novembre 2006.

17. Que ce plan d'action résulte d'un examen complet des fonctions administratives, normatives et opérationnelles des agences et mise sur la responsabilité professionnelle des ingénieurs forestiers.

18. Que ces plans d'action soient examinés par le CSS et fassent au besoin l'objet d'échanges entre le CSS et les agences.

19. Que ces plans d'action fassent l'objet d'une approbation par le ministre et soient appliqués à compter de 2007-2008, avec reddition de comptes annuelle au MRNF et évaluation globale à la fin de la période 2009-2010.

20. Que les agences augmentent du tiers la part allouée aux travaux commerciaux d'ici 2009-2010 inclusivement, sur la base des superficies réalisées en 2005-2006.

21. Que les actions permettant l'atteinte de la proposition nº 20 soient incluses dans les plans d'action mentionnés à la proposition nº 16 dans la mesure où les bois récoltés trouvent preneur.

28. Que les agences incluent dans le plan d'action prévu au no 16 la description des moyens qu'elles envisagent, notamment par le transfert de connaissances, pour assurer le recrutement de nouveaux producteurs forestiers.

L'Agence a donc pris en compte toutes ces décisions pour définir les actions à mettre en place afin de rencontrer les exigences des partenaires. Le Plan d'action a été soumis au Comité des partenaires de la forêt privée en insistant sur le fait que son application irait à l'encontre du développement durable de la forêt privée du Centre-du-Québec. Le Plan d'action a tout de même été approuvé par le CPFP.

4.2 LE PLAN D'ACTION, SA MISE EN ŒUVRE ET SON SUIVI

Le Plan d'action regroupe 8 moyens qui répondent aux aspirations des partenaires de la forêt privée en regard des gains de productivité et de l'augmentation de la quantité de travaux commerciaux à réaliser.

Action 1 : Contribution des programmes autres que le programme régulier aux frais administratifs et de VO de l'Agence

Objectif : Les autres programmes que le programme régulier assumeront leurs frais administratifs et de VO.

Suivi : Le Programme des traitements commerciaux a contribué pour assurer les frais de gestion et de vérification opérationnelle pour un montant de 20 000 $. L'an dernier, c'est le Programme régulier qui a supporté ces frais.

Action 2 : Les activités de transfert de connaissances

Objectif : Affecter les dépenses en transfert de connaissances au programme de participation régionale à la mise en valeur de la forêt.

Suivi : En 2007-2008, le Programme de participation régionale à la mise en valeur de la forêt a assuré les frais de transfert de connaissances.

Action 3 : Prescription sylvicole et allègement administratif

Objectifs : Augmenter la latitude professionnelle des ingénieurs forestiers.
Diminuer la charge administrative des agents de livraison.
Réduire le taux de VO avant traitement à 7%.
Réduire les taux de l'aide financière de 0,6%.

Suivi : Plusieurs modalités ont été mises en place afin d'alléger le travail administratif des agents de livraison permettant ainsi de réduire les taux de l'aide financière de 0,6%. Aussi, le taux de VO avant traitement a été réduit à 8%.

Action 4 : Travaux commerciaux sans martelage

Objectif : Réaliser 125 ha/an en travaux commerciaux sans martelage

Suivi : Des travaux commerciaux sans martelage ont été effectués sur 104,87 ha.

Action 5 : Transmission à l'Agence des contours GPS des agents de livraison

Objectifs : Transférer les coûts administratifs de la transmission à l'Agence des contours GPS à une source de financement externe.
Réduire le taux de l'aide financière de 0,2%.

Suivi : Une aide financière provenant du Programme Volet II a assuré la mise en place de cette action.

Action 6 : Transport de plants sans subvention

Objectif : Ne plus accorder d'aide financière pour le transport de plants (code 0695)

Suivi : Le transport de plants ne bénéficie plus d'aide financière

Action 7 : Reboisement dans les friches agricoles

Objectif : Reboiser 10 ha/an supplémentaires dans les friches agricoles

Suivi : L'Agence n'a pas mis en place une politique sur le reboisement des friches agricoles. Cette action est donc difficilement mesurable.

Action 8 : Services techniques

Objectifs : Réaliser 165 ha/an en travaux sylvicoles où l'aide financière ne couvre que les services techniques aux producteurs forestiers.
Promouvoir le programme de remboursement des taxes foncières comme aide financière aux producteurs forestiers pour l'exécution de leurs travaux sylvicoles.

Suivi : 208 ha de travaux sylvicoles et 12 km de drainage/voirie ont été réalisés sans aide financière à l'exécution.

Les actions mises en place par le Plan d'actions visent deux éléments essentiels établis par les partenaires de la forêt privée lors de leur rencontre au mois de mai 2006. D'une part, l'Agence doit réaliser 3 % de travaux sylvicoles supplémentaires par rapport à l'année de référence 2005-2006 sur la base même de financement. D'autre part, l'Agence doit réaliser 33 % plus des travaux commerciaux par rapport à cette même année de référence. Ces objectifs doivent être rencontrés lors de la dernière année du Plan d'action soit en 2009-2010.

L'année 2007-2008 constituait la première des trois années du Plan d'action. Les objectifs fixés pour cette première année était de réaliser 839 ha de travaux commerciaux et d'effectuer des travaux sylvicoles sur 2 542 ha. D'une part, des travaux commerciaux ont été réalisés sur 684 ha (81,5% de l'objectif) et un total de 2 521 ha (99,2% de l'objectif) de travaux sylvicoles ont été effectués.

4.3 LA PROGRAMMATION DES TRAVAUX DU PLAN D'ACTION

Les actions mises en œuvre ont une incidence sur le budget administratif de l'Agence ainsi que sur la programmation des travaux sylvicoles pour les trois années prévues par le Plan d'action. L'Agence prévoit augmenter l'enveloppe budgétaire dédiée aux travaux sylvicoles par rapport à l'année de référence 2005-2006. De plus, en 2009-2010, l'Agence escompte réaliser 33 % plus de travaux commerciaux par rapport à cette même période de référence, de façon à répondre aux exigences des partenaires de la forêt privée.

La programmation triennale qui a été adoptée est la suivante :

Groupe de travaux		**2007-2008**	**2008-2009**	**2009-2010**
Préparation de terrain	Ha	355	275	260
	Montant	287 313 $	227 018 $	218 928 $
Mise en terre	plants	900000	887500	687500
	Montant	356 838 $	358 920 $	283 597 $
Entretien de plantation	Ha	918	918	913
	Montant	703 910 $	717 988 $	728 359 $
Traitements non commerciaux	Ha	70	65	60
	Montant	67 230 $	63 677 $	59 954 $
Traitements commerciaux	Ha	839	900	989
	Montant	602 763 $	659 519 $	739 232 $
Drainage forestier et voirie	Km	50	50	42
	Montant	64 663 $	65 956 $	56 511 $
PAF	Unités	370	370	370
	Montant	84 323 $	86 010 $	87 730 $
Visite conseil	Unités	90	90	90
	Montant	12 269 $	12 515 $	12 765 $
Total des travaux		**2 179 309 $**	**2 191 601 $**	**2 187 076 $**

ANNEXE I LISTE DES AGENTS DE LIVRAISON 2007-2008

AMÉNAGEMENT FORESTIER COOPÉRATIF DE WOLFE
115, rue Principale
Ham-Nord (Québec) G0P 1A0
Tél. : (819) 344-2232 Téléc. : (819) 344-2235

Martin Larrivée, ing. f., dir. gén.
Martin Riopel, ing. f., dir. tech.
Courriel: group.for@afcw.ca

LUC BOURNIVAL
5150, Lac Héroux
Saint-Boniface (Québec) G0X 2L0
Tél. : (819) 535-1490 Téléc. : (819) 535-1490

Luc Bournival, ing. f.
responsable tech.
Courriel: lbournival@infoteck.qc.ca

CAMBIUM AMÉNAGEMENT FORESTIER INC.
1217, ave Rodolphe-Forget
Québec (Québec) G1S 3Y6
Tél : (819) 471-7849

Steve Paris, ing. f., président
Courriel: steve.paris@videotron.ca

CONSEILLERS FORESTIERS DE LA RÉGION DE QUÉBEC INC.
5300, rue des Tournelles
Québec (Québec) G2J 1E4
Tél. : (418) 872-1773 Téléc. : (418) 872-6773

Claude Bergeron, ing. f., président
Charles Rhéaume, ing. f., resp. tech.
Courriel : cfrq@qc.aira.com

GROUPEMENT AGRO-FORESTIER LOTBINIÈRE-MÉGANTIC INC.
270, rue Saint-Pierre,
Sainte-Agathe (Québec) G0S 2A0
Tél. : (418) 599-2828 Téléc. : (418) 599-2856

Gaston Martineau, ing. f., dir. gén.
Courriel: lotmeg@gabskycom.com

GROUPEMENT FORESTIER NICOLET-YAMASKA INC.
9500, boul. du Parc industriel
Ville de Bécancour (Québec) G9H 3P2
Tél. : (819) 297-2384 Téléc. : (819) 297-2545

Réjean Benoit, ing.f., dir. gén.
Daniel Champoux, ing. f. resp.tech.
Courriel: gfny@tlb.sympatico.ca

SOCIÉTÉ SYLVICOLE ARTHABASKA-DRUMMOND INC.
1000, 9e Rang Est
Saint-Albert-de-Warwick (Qué) J0A 1E0
Tél. : (819) 353-2361 Téléc. : (819) 353-2740

Jean Page, dir.gén.
Gaston Samson, ing. f. resp. tech.
Courriel: ssad@ssad.qc.ca

SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS DU CENTRE-DU-QUÉBEC
2410, rue de l'Industrie
Trois-Rivières (Québec) G8Z 4R5
Tél. : (819) 697-2922 Téléc. : (819) 697-0574

Ghislain Leblond, ing. f., dir. gén.
Mathieu Roberge, resp. tech.
Courriel: gleblond@spbois.qc.ca

ANNEXE II LISTE DÉTAILLÉE DES TRAVAUX SYLVICOLES 2007-2008

PROGRAMME RÉGULIER				
ACTIVITÉ	**DESCRIPTION**	**QUANTITÉ**	**UNITÉ**	**TOTAL**
0501	PRÉPARATION COUVERTURE 2 M ET PLUS SUPÉRIEURE A 50%	205,343	hectares	199 931 $
0504	PRÉPARATION COUVERTURE 1 M ET PLUS SUPÉRIEURE A 50%	10,72	hectares	7 622 $
0510	DÉSHERBAGE MÉCANIQUE OU MANUEL	2,63	hectares	729 $
0511	SCARIFIAGE LÉGER	7,74	hectares	2 198 $
0514	SCARIFIAGE MANUEL	8,96	hectares	2 482 $
0515	DÉBROUSSAILLEMNT PARTIEL POUR ENRICHISSEMENT À FORTE DENSITÉ	13,81	hectares	9 750 $
0516	DÉBLAIEMENT MÉCANIQUE	28,377	hectares	12 311 $
0517	PRÉPARATION COUVERTURE 1 M ET PLUS >25% <50%	15,09	hectares	5 282 $
0520	LABOURAGE ET HERSAGE AGRICOLE (PLANTATIONS FEUILLUS)	2,88	hectares	1 037 $
0628	PLANTATION MANUELLE PFD RACINES NUES RÉSINEUX ET FEUILLUS	97,331	1000 plants	37 506 $
0629	PLANTATION MANUELLE SPFD RACINES NUES RÉSINEUX ET FEUILLUS	45,422	1000 plants	18 578 $
0631	ENRICHISSEMENT TROUÉES RÉCIP 200 À 299 CC RÉSINEUX ET FEUILLUS	55,747	1000 plants	31 786 $
0632	PLANTATION MANUELLE RÉCIP 110 À 199 CC RÉSINEUX ET FEUILLUS	9,402	1000 plants	2 341 $
0635	ENRICHISSEMENT TROUÉES PFD RACINES NUES RÉSINEUX ET FEUILLUS	2,45	1000 plants	1 409 $
0638	PLANTATION MANUELLE RÉCIP 300 CC ET + RÉSINEUX ET FEUILLUS	842,786	1000 plants	322 454 $
0643	REGARNI DE PLANTATION PFD RACINES NUES RÉSINEUX ET FEUILLUS	48,165	1000 plants	20 229 $
0644	REGARNI DE PLANTATION RÉCIP 300 CC ET + RÉSINEUX ET FEUILLUS	48,893	1000 plants	20 163 $
0646	REGARNI DE PLANTATION SPFD RACINES NUES RÉSINEUX ET FEUILLUS	15,868	1000 plants	6 903 $
0653	REGARNI RÉGÉN. NATURELLE PFD RACINES NUES RÉSINEUX ET FEUILLUS	3,624	1000 plants	1 576 $
0654	REGARNI RÉGÉNÉRATION NATURELLE SPFD RACINES NUES RÉSINEUX	0,5	1000 plants	226 $
0655	ENRICHISSEMENT SPFD RACINES NUES RÉSINEUX ET FEUILLUS	16,268	1000 plants	9 598 $
0753	DÉSHERBAGE MANUEL OU REPÉRAGE PRINTANNIER	10,7	hectares	2 945 $
0754	DÉSHERBAGE MÉCANIQUE (FAUCHAGE)	7,89	hectares	3 006 $
0755	DÉGAGEMENT MÉCANIQUE OU MANUEL DE PLUS DE 1 MÈTRE	457,38	hectares	333 845 $
0757	TAILLE DE FORMATION ET ÉLAGAGE FEUILLUS 1,5 MÈTRES ET PLUS	1,27	hectares	787 $
0759	DÉGAGEMENT MÉCANIQUE OU MANUEL DE MOINS DE 1 MÈTRE	339,492	hectares	318 453 $
0783	INSTALLATION DE PROTECTEUR TEMPORAIRE OU PERMANENT	14,702	1000 plants	29 953 $
0784	PROTECTION CONTRE INSECTES, MALADIES ET ANIMAUX	4,6	hectares	2 512 $
0785	APPLICATION DE RÉPULSIF OU INSECTICIDE	4,01	hectares	1 740 $
0787	CONTRÔLE DU CHARANÇON DU PIN PAR ÉTÊTAGE	1,68	hectares	911 $
0789	CONTRÔLE DE LA MALADIE DU ROND PAR BADIGEONNAGE DE SOUCHES	13,82	hectares	2 432 $
0795	ÉCLAIRCIE PÉCOMMERCIALE RÉSINEUX DE PLANTATION	79,23	hectares	69 496 $
0858	DÉGAGEMENT MÉCANIQUE OU MANUEL DE RÉGÉNÉRATION NATURELLE	6,3	hectares	4 612 $
0861	ÉCLAIRCIE PRÉCOMMERCIALE RÉSINEUX (15000 TIGES/HA ET +)	29,22	hectares	30 453 $
0862	ÉCLAIRCIE PRÉCOMMERCIALE RÉSINEUX (5000 À 14999 TIGES/HA)	10,34	hectares	8 742 $
0863	ÉCLAIRCIE PRÉCOMMERCIALE FEUILLUS D'OMBRE	1,46	hectares	1 415 $
0865	ÉCLAIRCIE PRÉCOMMERCIALE MÉLANGÉS	1,47	hectares	1 259 $
0872	ÉCLAIRCIE INTERMÉDIAIRE RÉSINEUX	6,39	hectares	6 697 $
0873	ÉCLAIRCIE INTERMÉDIAIRE FEUILLUS D'OMBRE	9,59	hectares	9 360 $
0944	ÉCLAIRCIE COMM. RÉSINEUX DHP MOYEN DE 9,1 À 13,0 CM	5,2	hectares	6 162 $
0945	ÉCLAIRCIE COMM. RÉSINEUX DHP MOYEN DE 13,1 À 17 CM	22,65	hectares	20 997 $
0946	ÉCLAIRCIE COMM. RÉSINEUX DHP MOYEN 17,1 CM ET +	6,73	hectares	4 742 $
0951	COUPE DE JARDINAGE FEUILLUS D'OMBRE	15,94	hectares	13 119 $
0953	COUPE PROGRESSIVE D'ENSEMENCEMENT RÉSINEUX	29,95	hectares	15 828 $
0959	COUPE EN FUTAIE IRRÉGULIÈRE	24,4	hectares	15 421 $
0961	ÉCLAIRCIE COMM. MART. FEUILLUS OMBRE DHP MOYEN 9,1 A 13 CM	0,75	hectares	966 $
0962	ÉCLAIRCIE COMM. MART. FEUILLUS OMBRE DHP MOYEN DE 13,1 A 17 CM	8,71	hectares	8 971 $
0963	ÉCLAIRCIE COMM. MART. FEUILLUS OMBRE DHP MOYEN DE 17,1 CM ET +	3,4	hectares	2 764 $
0964	ÉCLAIRCIE COMM. MARTELAGE RÉSINEUX DHP MOYEN DE 9,1 À 13,0 CM	73,1	hectares	92 146 $
0965	ÉCLAIRCIE COMM. MARTELAGE RÉSINEUX DHP MOYEN DE 13,1 À 17 CM	44,88	hectares	46 160 $
0966	ÉCLAIRCIE COMM. MARTELAGE RÉSINEUX DHP MOYEN 17,1 CM ET +	45,232	hectares	36 750 $
0968	COUPE DE SUCCESSION FEUILLUS DE LUMIÈRE	8,58	hectares	6 572 $
0970	COUPE DE JARDINAGE AVEC MARTELAGE RÉSINEUX	21,32	hectares	18 762 $
0971	COUPE DE JARDINAGE AVEC MARTELAGE FEUILLUS D'OMBRE	63,75	hectares	59 083 $
0973	COUPE PROGRESSIVE D'ENSEMENCEMENT AVEC MARTELAGE RÉSINEUX	27,05	hectares	19 838 $
0975	COUPE DE RÉCUPÉRATION	39,29	hectares	16 109 $
0978	COUPE ACÉRICO-FORESTIER AVEC MARTELAGE	60,01	hectares	53 024 $
0979	COUPE EN FUTAIE IRRÉGULIÈRE AVEC MARTELAGE	41,66	hectares	30 813 $
1080	DRAINAGE EN TERRAIN DÉNUDÉ	27,082	kilomètres	32 785 $
1081	DRAINAGE EN TERRAIN BOISÉ	13,94	kilomètres	20 526 $
1082	VOIRIE FORESTIÈRE : CONSTRUCTION DE CHEMIN FORESTIER	10,299	kilomètres	14 005 $
1083	VOIRIE FORESTIÈRE : AMÉLIORATION DE CHEMIN FORESTIER	2,856	kilomètres	2 265 $
1122	PLAN D'AMÉNAGEMENT FORESTIER DE 4 À 50 HA	228	plans	44 440 $
1123	PLAN D'AMÉNAGMT FORESTIER DE 51 À 100 HA	38	plans	12 554 $
1124	PLAN D'AMÉNAGMT FORESTIER DE 101 À 250 HA	6	plans	2 846 $
1125	PLAN D'AMÉNAGMT FORESTIER DE 251 À 799 HA	1	plans	615 $
1225	PREMIÈRE VISITE CONSEIL - PRESCRIPTION DE TRAVAUX	47	visites	6 665 $
1226	DEUXIÈME VISITE CONSEIL - RAPPORT D'EXÉCUTION DE TRAVAUX	5	visites	615 $
1227	SERVICE TECHNIQUE 3 HA ET MOINS	90,994	hectares	13 649 $
1228	SERVICE TECHNIQUE PLUS DE 3 HA	83,55	hectares	4 178 $
1229	SERVICE TECHNIQUE À L'ACTE	20	unité	5 200 $
TOTAL				**2 171 294 $**

PROGRAMME RÉGULIER - TRAVAUX SANS AIDE FINANCIÈRE			
ACTIVITÉ	**DESCRIPTION**	**QUANTITÉ**	**UNITÉ**
1302	DÉBROUSSAILLEMENT ET DÉBLAIEMENT MÉCANIQUE	1	hectare
1305	DÉCHIQUETAGE	0,48	hectare
1313	APPLICATION PHYTOCIDE TERRESTRE	2,32	hectare
1342	DÉSHERBAGE PLANTATION	7,33	hectare
1343	DÉGAGEMENT DE PLANTATION	9,72	hectare
1345	ENTRETIEN PHYTOCIDE TERRESTRE	40,09	hectare
1347	ÉLAGAGE	4,556	hectare
1351	ÉCLAIRCIE PRÉCOMMERCIALE - FEUILLUS DE LUMIÈRE	1,27	hectare
1352	ÉCLAIRCIE COMMERCIALE FEUILLUS AVEC MARTELAGE	2,11	hectare
1354	ÉCLAIRCIE COMMERCIALE RÉSINEUX SANS MARTELAGE	17,44	hectare
1355	COUPE D'AMÉLIORATION OU INTERMÉDIAIRE	2,67	hectare
1356	COUPE D'ASSAINISSEMENT	27,15	hectare
1357	COUPE DE RÉCUPÉRATION	7,8	hectare
1359	COUPE DE SUCCESSION	11,5	hectare
1361	COUPE DE JARDINAGE	8,28	hectare
1362	DRAINAGE EN MILIEU FORESTIER	3,875	kilomètre
1363	DRAINAGE EN TERRAIN DÉNUDÉ	4,352	kilomètre
1364	CONSTRUCTION DE CHEMIN FORESTIER	3,57	kilomètre
1365	AMÉLIORATION DE CHEMIN FORESTIER	0,465	kilomètre
1385	COUPE TOTAL AVEC PROTECTION DE LA RÉGÉNÉRATION	50,83	hectare
1386	COUPE TOTALE	12,747	hectare

PROGRAMME DE TRAITEMENTS COMMERCIAUX				
ACTIVITÉ	**DESCRIPTION**	**QUANTITÉ**	**UNITÉ**	**TOTAL**
0789	CONTRÔLE DE LA MALADIE DU ROND PAR BADIGEONNAGE DE SOUCHES	17,64	hectares	3 105 $
0944	ÉCLAIRCIE COMM. RÉSINEUX DHP MOYEN DE 9,1 À 13,0 CM	7,94	hectares	9 409 $
0945	ÉCLAIRCIE COMM. RÉSINEUX DHP MOYEN DE 13,1 À 17 CM	17,89	hectares	16 584 $
0946	ÉCLAIRCIE COMM. RÉSINEUX DHP MOYEN 17,1 CM ET +	7,5	hectares	5 325 $
0950	COUPE DE JARDINAGE RÉSINEUX	0,72	hectares	559 $
0953	COUPE PROGRESSIVE D'ENSEMENCEMENT RÉSINEUX	5,09	hectares	3 217 $
0959	COUPE EN FUTAIE IRRÉGULIÈRE	1,32	hectares	834 $
0962	ÉCLAIRCIE COMM. MART. FEUILLUS OMBRE DHP MOYEN DE 13,1 A 17 CM	1,3	hectares	1 339 $
0964	ÉCLAIRCIE COMM MARTELAGE RÉSINEUX DHP MOYEN DE 9,1 À 13,0 CM	84,5	hectares	108 740 $
0965	ÉCLAIRCIE COMM. MARTELAGE RÉSINEUX DHP MOYEN DE 13,1 À 17 CM	61,84	hectares	62 918 $
0966	ÉCLAIRCIE COMM. MARTELAGE RÉSINEUX DHP MOYEN 17,1 CM ET +	27,2	hectares	22 105 $
0971	COUPE DE JARDINAGE AVEC MARTELAGE FEUILLUS D'OMBRE	28,75	hectares	26 643 $
0978	COUPE ACÉRICO-FORESTIER AVEC MARTELAGE	31,82	hectares	28 161 $
0979	COUPE EN FUTAIE IRRÉGULIÈRE AVEC MARTELAGE	8,38	hectares	6 201 $
1122	PLAN D'AMÉNAGEMENT FORESTIER DE 4 À 50 HA	31	plans	6 076 $
1600	RECRUTEMENT DE PROPRIÉTAIRES	49	unités	4 900 $
TOTAL				**306 117 $**

PROJETS INNOVATEURS				
ACTIVITÉ	**DESCRIPTION**	**QUANTITÉ**	**UNITÉ**	**TOTAL**
1520	SUIVI DES PARCELLES PERMANENTES	37	suivis	2 220 $
TOTAL				**2 220 $**

ANNEXE III LES ÉTATS FINANCIERS CLOS AU 31 MARS 2008

AGENCE FORESTIÈRE DES BOIS-FRANCS

ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2008

L.L. C.A.

Lemire, Lemire
COMPTABLES AGRÉÉS, senc

AGENCE FORESTIÈRE DES BOIS-FRANCS

ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2008

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS 1

ÉTATS FINANCIERS

Résultats 2

Évolution des actifs nets 3

Bilan 4

Flux de trésorerie 5

Notes complémentaires 6

L.L. C.A.

Lemire, Lemire
COMPTABLES AGRÉÉS, senc

L.L. C.A.

Lemire, Lemire
COMPTABLES AGRÉÉS, inc.

François Lemire, CA
Associé directeur
Josée Baril, CA
Associée

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux administrateurs de
l'**Agence Forestière des Bois-Francs**

Nous avons vérifié le bilan de l'**Agence Forestière des Bois-Francs** au **31 mars 2008** et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'organisme. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'agence au **31 mars 2008** ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Lemire, Lemire

Lemire, Lemire,
Comptables agréés,
Société en nom collectif

Warwick,
Le 4 juin 2008

33, rue St-Joseph
Warwick, QC
J0A 1M0

Tél. : (819) 358-3254
Fax : (819) 358-3269

lemireca@telwarwick.net

AGENCE FORESTIÈRE DES BOIS-FRANCS	2

RÉSULTATS

exercice terminé le 31 mars 2008

	2008	2007
PRODUITS		
MRNF - Programme régulier	1 996 000	$ 1 996 000 $
MRNF - Programme spécial de traitements commerciaux	352 484	352 484
Contribution de l'industrie	315 178	322 429
Cotisation des membres	1 300	1 150
Projets innovateurs	1 758	1 502
Projet-Volet II "Inventaire des plantations 15/30 ans"	30 000	50 000
Projet-volet II "Soutien de base de données géomatiques"	5 040	-
Protocole d'entente CRÉCQ	25 500	25 500
Revenus d'intérêts et ristourne bancaire	36 221	29 335
Programme - Participation régionale de mise en valeur des forêts	22 500	17 257
Services professionnels rendus - MRC Bécancour	-	195
Services professionnels rendus - Groupe conseil UDA inc.	-	70
Services professionnels rendus - CRÉCQ	1 500	-
Amendes	5 219	1 790
Remboursement - destruction travaux	4 659	2 855
	2 797 359	2 800 567
CHARGES		
Programme régulier de mise en valeur des forêts privées	2 171 294	2 110 007
MRNF - Programme spécial de traitements commerciaux	306 117	348 425
Projets innovateurs	2 220	1 120
Volet II "Inventaire des plantations 15/30 ans"	31 963	33 825
Volet II "Soutien de base de données géomatiques"	3 880	-
Salaires et avantages sociaux	172 426	153 909
Frais de déplacement et de représentation	13 309	12 654
Contrats de service	-	2 308
Papeterie et dépenses de bureau	6 912	7 694
Loyer	8 853	8 573
Assurances	3 121	4 392
Télécommunications	6 660	5 412
Publicité	7 474	871
Formation	966	4 083
Formation - propriétaires forestiers - transfert de connaissances	32 374	16 964
Frais d'expédition	777	1 234
Entretien et réparation	1 862	1 764
Honoraires professionnels	1 911	1 319
Intérêts et frais bancaires	89	88
Amortissement des immobilisations corporelles	4 343	5 540
Mauvaises créances (recouvrées)	-	(5 272)
Perte nette sur cession d'immobilisations corporelles	22	2 466
	2 776 573	2 717 376
EXCÉDENT DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES	**20 786**	**$ 83 191 $**

L.L. C.A.

Lemire, Lemire
COMPTABLES AGRÉÉS, senc

ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS
exercice terminé le 31 mars 2008

	Investis en immobili-sations	Non affectés	2008 total	2007 total
SOLDE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	14 852 $	267 009 $	281 861 $	198 670 $
Excédent des produits par rapport aux charges	-	20 786	20 786	83 191
Amortissement des immobilisations corporelles	(4 343)	4 343	-	-
Investis en immobilisations	1 486	(1 486)	-	-
Perte sur cession d'immobilisation corporelle	(22)	22	-	-
SOLDE À FIN DE L'EXERCICE	**11 973 $**	**290 674 $**	**302 647 $**	**281 861 $**

L.L. C.A.

Lemire, Lemire
COMPTABLES AGRÉÉS, senc

BILAN
31 mars 2008

ACTIF

	2008	2007
À COURT TERME		
Encaisse	140 446 $	241 157 $
Actifs financiers détenus à des fins de transaction **(note 5)**	300 000	200 000
Débiteurs **(note 6)**	100 279	108 441
Frais payés d'avance	1 260	517
	541 985	550 115
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 7)	11 973	14 852
	553 958 $	**564 967 $**
PASSIF		
À COURT TERME		
Créditeurs **(note 8)**	251 311 $	283 106 $
ACTIFS NETS (p. 3)		
Investis en immobilisations	11 973	14 852
Non affectés	290 674	267 009
	302 647	281 861
	553 958 $	**564 967 $**

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION:

_____, **administrateur**

_____, **administrateur**

L.L. C.A.

Lemire, Lemire
COMPTABLES AGRÉÉS, senc

FLUX DE TRÉSORERIE
exercice terminé le 31 mars 2008

	2008	2007
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Rentrées de fonds	2 762 672 $	2 780 095 $
Sorties de fonds	(2 798 395)	(2 705 881)
Intérêts encaissés	36 498	29 335
	775	103 549
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(1 486)	(4 849)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	-	100
	(1 486)	(4 749)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	-	-
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(711)	98 800
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU AU DÉBUT DE L'EXERCICE	441 157	342 357
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	**440 446 $**	**441 157 $**

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse et des actifs financiers détenus à des fins de transaction venant à échéance dans moins de 90 jours de la fin d'exercice de l'organisme.

L.L. C.A.

Lemire, Lemire
COMPTABLES AGRÉÉS, senc

NOTES COMPLÉMENTAIRES

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2008

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'agence est un organisme sans but lucratif. Son fonctionnement est régit par les articles 335 à 354 du Code civil, sous réserve des dispositions inconciliables du chapitre III de la Loi sur les forêts (L.R.Q.F-4.1) et de son règlement intérieur.

L'agence a pour objet, dans une perspective d'aménagement durable, d'orienter et de développer la mise en valeur des forêts privées de son territoire, en particulier par l'élaboration d'un plan de protection et de mise en valeur (PPMV) et par le soutien financier et technique à la protection ou à la mise en valeur.

2. MODIFICATION DE CONVENTION COMPTABLE

Le 1er avril 2007, l'organisme a adopté le chapitre 1530, Résultat étendu, le chapitre 3855, Instruments financiers - comptabilisation et évaluation, le chapitre 3862, Instruments financiers - informations à fournir, le chapitre 3863, Instruments financiers - présentation et le chapitre 3865, Couvertures, du Manuel de l'ICCA. Ces normes fournissent des recommandations quant à la comptabilisation et à l'évaluation des actifs financiers, des passifs financiers et des dérivés non financiers et décrivent quand et comment la comptabilité de couverture peut être appliquée.

Conséquemment à l'adoption de ces nouvelles normes, l'organisme a classé son encaisse, ses débiteurs, ses frais payés d'avance et ses créditeurs comme actifs ou passifs détenus à des fins de transaction.

3. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Constatation des produits. L'organisme applique la méthode du report pour la comptabilisation des apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Actifs financiers et passifs financiers détenus à des fins de transaction. Les actifs financiers et passifs financiers détenus à des fins de transaction représentent des placements acquis ou pris en charge principalement en vue de revente ou de rachat à court terme. Ils sont constatés à la juste valeur selon la méthode du cours du marché. Tout gain ou perte est présenté au résultat net de l'exercice au cours duquel

Immobilisations corporelles. Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. L'amortissement est calculé selon la méthode du solde dégressif aux taux suivants:

	Taux
Mobilier de bureau	20%
Équipement informatique	30%
Équipement	30%

L.L. C.A.

Lemire, Lemire
COMPTABLES AGRÉÉS, senc

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2008

4. SERVICES REÇUS À TITRE DE BÉNÉVOLE

L'organisme ne pourrait exercer ses activités sans les services qu'il reçoit de nombreux bénévoles qui lui consacrent un nombre d'heures considérable. En raison de la complexité inhérente à la compilation de ces heures, les services reçus à titre de bénévole ne sont pas constatés dans les états financiers de l'organisme.

5. ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION	2008	2007
Certificats de dépôt, au taux de 2,8% (2,15 % et 3,65 % en 2007) venant à échéance le 21 avril 2008 (10 avril 2007 et le 20 avril 2007).	**300 000 $**	**200 000 $**

6. DÉBITEURS

Contribution de l'industrie	61 204 $	67 199 $
Autres comptes à recevoir	31 787	33 742
Sous-total - Débiteurs	92 991	100 941
Intérêts courus à recevoir	586	863
Taxes de vente à recevoir	6 702	6 637
Total - Débiteurs	**100 279 $**	**108 441 $**

7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Coût	Amortissement cumulé	2008 Valeur nette	2007 Valeur nette
Mobilier de bureau	12 278 $	7 859 $	4 419 $	4 487 $
Équipement informatique	28 781	21 293	7 488	10 271
Équipement	345	279	66	94
	41 404 $	**29 431 $**	**11 973 $**	**14 852 $**

L.L. C.A.

Lemire, Lemire
COMPTABLES AGRÉÉS, senc

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2008

8. CRÉDITEURS

	2008	2007
Contribution de l'industrie perçue d'avance	- $	7 659 $
Programme régulier de mise en valeur des forêts privées	173 096	218 658
Fournisseurs	34 310	21 411
Frais courus	2 117	1 478
Retenues et charges sociales à payer	5 506	5 308
Salaires courus à payer	1 878	1 848
Revenus reportés - Projets innovateurs	20 393	22 151
Revenus reportés - Participation rég. de la mise en valeur des forêts	-	4 593
Vacances courues à payer	14 011	-
	251 311 $	**283 106 $**

9. INSTRUMENTS FINANCIERS

Gestion du risque de taux d'intérêt

Les épargnes à terme réguliers portent intérêts au taux de 2,8 % à la fin de l'exercice financier (2,15% et 3,65% en 2007) et ces placements venaient à échéance le 21 avril 2008 (10 avril 2007 et 20 avril 2007).

Gestion du risque de crédit

L'organisme ne court pas un risque important à l'égard d'un client ou d'une contrepartie en particulier.

Juste valeur des instruments financiers

Pour les instruments financiers de l'organisme, dont les placements temporaires, les débiteurs et les créditeurs, les valeurs comptables sont comparables aux justes valeurs en raison de l'échéance prochaine des instruments financiers.

10. CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certains chiffres de l'exercice 2007 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2008.

L.L. C.A. — Lemire, Lemire COMPTABLES AGRÉÉS, senc

L.L. C.A.

Lemire, Lemire
COMPTABLES AGRÉÉS, s.e.n.c.

François Lemire, CA
Associé directeur
Josée Baril, CA
Associée

RAPPORT DE MISSION D'EXAMEN

Aux administrateurs de
l'**Agence Forestière des Bois-Francs**

Nous avons procédé à l'examen de la répartition des coûts par projets de l'**Agence Forestière des Bois-Francs** pour l'exercice terminé au **31 mars 2008**. Notre examen a été effectué conformément aux normes d'examen généralement reconnues du Canada et a donc consisté essentiellement en prises de renseignements, procédés analytiques et discussions portant sur les renseignements qui nous ont été fournis par l'agence.

Un examen ne constitue par une vérification et, par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion de vérificateur sur la répartition des coûts par projet.

Au cours de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que la répartition des coûts par projets n'est pas conforme, à tous les égards importants, aux principes de comptabilisation des coûts.

Lemire, Lemire,
Comptables agréés,
Société en nom collectif

Warwick,
Le 4 juin 2008

33, rue St-Joseph
Warwick, QC
J0A 1M0

Tél. : (819) 358-3254
Fax : (819) 358-3269

lemireca@telwarwick.net

AGENCE FORESTIÈRE DES BOIS-FRANCS

Tableau des Coûts par Projet au 31 mars 2008

REVENUS	PROG RÉGULIER	TRAIT.COMM.(MRNF)	PROJ. INNOV.	VO-VOLETS II	VOLET II 17-07-06	VOLET II 17-07-07	ÉDUC.FOR.(CRÉCQ)	TOTAL-AFBF
Contributions Industries	315 177.83 $							315 177.83 $
Contribution MRN	1 996 000.00 $	352 484.00 $						2 348 484.00 $
Cotisations membres	1 300.00 $							1 300.00 $
Amendes	5 218.77 $							5 218.77 $
VO - Volets II	0.00 $			25 500.00 $				25 500.00 $
Projets de Volet II	0.00 $				5 040.00 $	30 000.00 $		35 040.00 $
Autres	5 475.28 $		682.80 $				22 500.00 $	28 658.08 $
Apports reportés	0.00 $		1 758.08 $					1 758.08 $
Revenus d'intérêt + ristournes	36 221.31 $							36 221.31 $
TOTAL DES REVENUS :	**2 359 393.19 $**	**352 484.00 $**	**2 440.88 $**	**25 500.00 $**	**5 040.00 $**	**30 000.00 $**	**22 500.00 $**	**2 797 358.07 $**
DÉPENSES								
Programme régulier conseillers	2 085 798.12 $							2 085 798.12 $
Programme régulier propriétaires	100 797.50 $							100 797.50 $
Rejets de VO	(15 301.63 $)							(15 301.63 $)
Traitements commerciaux	0.00 $	306 116.63 $						306 116.63 $
Projets innovateurs	0.00 $		2 220.00 $					2 220.00 $
Volet II #17-07-06 (relevés GPS)	0.00 $				3 879.96 $			3 879.96 $
Volet II #17-07-07 (Inv. Plantations)	0.00 $					31 962.52 $		31 962.52 $
Salaires + bénéfices marginaux	107 993.05 $	29 000.72 $	220.88 $	20 925.00 $	1 160.04 $	12 837.16 $	288.85 $	172 425.70 $
Frais de formation	966.37 $							966.37 $
Transfert de connaissance	820.92 $	9 342.20 $					22 211.15 $	32 374.27 $
Déplacement et représentation	10 192.22 $	1 639.85 $		1 464.00 $		12.84 $		13 308.91 $
Bureautique	3 297.40 $			450.00 $				3 747.40 $
Informatique	2 614.84 $			550.00 $				3 164.84 $
Equipement forestier	488.80 $							488.80 $
Assurances	3 121.20 $							3 121.20 $
Permis, taxes et licences	0.00 $							0.00 $
Honoraires professionnels	1 910.55 $							1 910.55 $
Loyer	7 390.77 $			1 425.00 $				8 815.77 $
Location de salle	37.44 $							37.44 $
Télécommunications	5 974.12 $			686.00 $				6 660.12 $
Publicité	1 089.00 $	6 384.60 $						7 473.60 $
Frais d'expédition	777.36 $							777.36 $
Entretien ménager et autres	1 373.37 $							1 373.37 $
Mauvaises créances	0.00 $							0.00 $
Frais bancaires	88.60 $							88.60 $
Gains ou perte en immobilisations	22.06 $							22.06 $
Dépenses d'amortissements	4 343.00 $							4 343.00 $
TOTAL DES DÉPENSES :	**2 323 795.06 $**	**352 484.00 $**	**2 440.88 $**	**25 500.00 $**	**5 040.00 $**	**44 812.52 $**	**22 500.00 $**	**2 776 572.46 $**
Solde :	***35 598.13 $***	***0.00 $***	***0.00 $***	***0.00 $***	***0.00 $***	***-14 812.52 $***	***0.00 $***	***20 785.61 $***
BNR au début de l'exercice:	281 861.92 $							281 861.92 $
Immobilisations:	(11 972.55 $)							(11 972.55 $)
Solde réel du fonds :	***275 862.46 $***	***0.00 $***	***0.00 $***	***0.00 $***	***0.00 $***	***-14 812.52 $***	***0.00 $***	***290 674.98 $***

apport reporté : 20 393,28 $ *participation AFBF*

États des revenus et dépenses par projet en date du 31 mars 2008

Contribution industries inclut 3015,95 $ reçus pour des exercices antérieurs

Lemire, Lemire, CA, S.E.N.C.
Non-vérifié

L.L. C.A.

Lemire, Lemire
COMPTABLES AGRÉÉS, senc

Agence Forestière des Bois-Francs
227, rue Notre-Dame Est
Victoriaville (Québec) G6P 4A2
Téléphone : (819) 752-4951 Télécopieur : (819) 751-9947
Courriel : afbf@afbf.qc.ca
Site Web : www.afbf.qc.ca